

Question présentée par le député :

M. Alexandre de Senarclens

Date de dépôt : 7 février 2022

Question écrite urgente

Electrification des TPG : le réseau est-il prêt à assurer les besoins de la flotte renouvelée et les TPG sont-ils prêts à financer ?

En date du 12 janvier 2022¹, le Conseil d'Etat annonçait le dépôt d'un projet de loi visant à accorder un crédit de 350 millions de francs afin de remplacer l'intégralité de la flotte des Transports publics genevois (TPG).

Cette mesure s'inscrit dans le cadre des objectifs du Plan climat cantonal, en particulier le Plan climat renforcé, communiqué en juin 2021, qui vise la réduction de 60% des émissions cantonales de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

Il s'agit en particulier de remplacer les 235 autobus diesel en fin de vie par des autobus électriques entre 2025 et 2028. Au total, les besoins en matériel roulant à l'horizon 2030 se montent à environ 700 millions de francs, financés à parts égales entre les TPG et le canton, impliquant en outre l'acquisition ou le renouvellement de 56 tramways, 19 trolleybus et 285 e-bus.

L'acquisition de ce matériel roulant, financée à parts égales, implique que les TPG doivent donc dégager une somme de 350 millions de francs, afin de contribuer à l'objectif visé par le canton. Il apparaît cependant que les TPG ne sont pas en pleine forme financière, avec des tarifs plafonnés par la loi et une fréquentation en baisse pour cause de pandémie.

A ce titre, on peut se demander si l'objectif de l'Etat n'est donc pas démesuré. Par ailleurs, des inquiétudes subsistent concernant la capacité du réseau électrique cantonal à anticiper et à pouvoir répondre aux besoins

¹ <https://www.ge.ch/document/communique-hebdomadaire-du-conseil-etat-du-12-janvier-2022>

d'énergie nécessaire à ce nouveau matériel roulant. L'objectif de l'Etat est par ailleurs aussi d'augmenter sa part de production d'énergie, notamment issue du renouvelable, et d'arriver à un certain niveau d'autosuffisance énergétique. En parallèle, l'Etat souhaite aussi diminuer la consommation énergétique de chaque habitant du canton par un facteur de 3,5². Cela pose donc une certaine question d'adéquation entre les objectifs du canton en matière de développement énergétique et en matière d'évolution dans sa politique de mobilité.

Le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

- *Les TPG ont-ils la trésorerie nécessaire pour financer l'acquisition voulue par l'Etat dans le délai imparti ?*
- *L'Etat peut-il assurer qu'il ne déposera pas de crédit complémentaire visant à couvrir la part financée par les TPG, en cas de défaut de trésorerie ?*
- *Le déploiement de ces nouvelles unités roulantes électrifiées prend-il en compte la capacité du réseau électrique à assurer la demande nouvelle en électricité ?*
- *Les objectifs cantonaux en matière d'autosuffisance énergétique sont-ils en adéquation avec ce plan d'acquisition d'un nouveau matériel roulant ?*
- *A combien s'élèverait la consommation en électricité, respectivement en énergie, du matériel roulant électrique acquis ?*
- *Quelle part de cette électricité serait issue de sources renouvelables ?*

L'auteur remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour la réponse apportée.

² Plan directeur de l'énergie 2020-2030 :
<https://www.ge.ch/document/22488/telecharger>